# HONORAIRES D'AGENCE à la charge de l'acquéreur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017

Barème TTC Maximum

## <u>VENTE HABITATION</u>: honoraires à la charge exclusive de l'acquéreur applicables au prix net vendeur

Jusqu'à 11.999 €	 1.500 €
De 12.000 € à 29.999 €	 2.500 €
De 30.000 € à 44.999 €	 9 %
De 45.000 € à 74.999 €	 8 %
De 75.000 € à 104.999 €	 7 %
De 105.000 € à 124.999 €	 6,50 %
De 125.000 € à 144.999 €	 6 %
De 145.000 € à 164.999 €	 5,50 %
De 165.000 € à 224.999 €	 5 %
De 225.000 € à 299.999 €	 4,50 %
A partir de 300.000 €	 4 %

### ESTIMATION d'un bien :

- Avec mise en vente : gratuit

- Sans mise en vente : 120 € HT soit 144 € TTC

#### **LOCATION HABITATION:**

- 11 euros TTC  $/m^2$  à partager par moitié entre le bailleur et le preneur, répartis comme suit :
  - 8 euros TTC  $/m^2$  (visites, bail, acte de caution solidaire et constitution du dossier)
  - état des lieux : 3 euros TTC /m²
- frais d'entremise et de négociation de la mise en location du logement :  $20 \in TTC$  à la charge du bailleur.

### **LOCATION COMMERCIALE:**

- 5 % des 3 premières années de bail

Carte professionnelle n° CPI 8501 2017 000 016 930 délivrée par la CCI de LA VENDEE en avril 2017